

RÈGLEMENT | Jeu-concours sur Instagram dans le cadre du Concours d'Élégance Automobile 2024

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

L'Office de Tourisme d'Enghien-les-Bains, dont le siège social est situé au 81 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien-les-Bains, organise un jeu-concours dans le cadre du Concours d'Élégance Automobile 2024 dont les deux gagnants seront désignés par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera du mardi 7 au mercredi 15 mai 2024.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

- 2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.
- 2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.
- 2.3. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne.
- 2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du joueur.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/MODALITÉS DE **PARTICIPATION**

Ce jeu se déroule exclusivement sur le réseau social Instagram, aux dates indiquées dans l'article 1. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

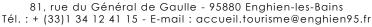
L'Organisateur désignera par tirage au sort le gagnant, parmi l'ensemble des joueurs ayant participé. Un tirage au sort sera effectué le mercredi 15 mai 2024.

















ARTICLE 5 - DOTATIONS

Deux places par gagnant seront offertes pour profiter des promenades découvertes en voiture dans le cadre de l'édition 2024 du Concours d'Elégance Automobile.

Date de validité du bon cadeau : Samedi 18 mai 2024 de 15h à 17h

ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par message privé sur Instagram les deux gagnants tirés au sort et les informera des modalités à suivre pour accéder à leur dotation.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés.

Les gagnants devront répondre par réponse au message avant l'événement afin de pouvoir récupérer leur dotation et transmettre leur données complètes. Sans réponse de leur part, ils seront déchus de leur lot et ne pourront prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Les lots ne seront pas réattribués.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il/elle ne répond(e) pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant.

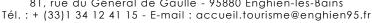
En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au gagnant la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot.

L'Organisateur ne pourra pas être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par la personne ayant participé au jeu-concours.





www.enahienlesbains-tourisme.fr E.P.I.C. - RCS Pontoise 442 898 953 - Code NAF: 7990Z - SIRET: 442 898 953 00017













Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la remise du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la remise d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'une communication qui sera mise en ligne sur le site enghienlesbains-tourisme.fr et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.









